

**COMPTE-RENDU**

**SEANCE DU 29/08/2019**

Date convocation : 23/08/2019

Date affichage : 23/08/2019

**Nombre de membres :**

**en exercice :** 19  
présents : 11  
absents excusés représentés 4  
absent excusé 2  
absentes : 2  
**de votants :** 15

*L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf août à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BOURNEL Pierre, Maire.*

<b>PRESENTS</b>	<b>M. BOURNEL Pierre</b>	<b>M. PION Jean-Paul</b>
	<b>M. TRIJOLET-LASSUS Tony</b>	<b>Mme DZALIAN Irène</b>
	<b>M. CARME Jean</b>	<b>M. FABRE Michel</b>
	<b>Mme DA COSTA OLIVEIRA Valérie</b>	<b>M. ARNAUD Elie</b>
	<b>M. WEGBECHER Franck</b>	<b>Mme BOUVET Nicole</b>
	<b>M. GENOVESI Alain</b>	

---

<b>ABSENTS EXCUSES</b>	<b>Mme CHARUE Jeannine (pouvoir donné à M. BOURNEL Pierre)</b>
<b>REPRESENTES</b>	<b>Mme PAPILLON Françoise (pouvoir donné à Mme DZALIAN Irène)</b>
	<b>Mme WISNIEWSKI Anne (pouvoir donné à M. TRIJOLET-LASSUS Tony)</b>
	<b>M. BERTET Jean-Marie (pouvoir donné à M. FABRE Michel)</b>

---

<b>ABSENTS EXCUSES</b>	<b>M. BARTHELEMY-GRAMS Laurent</b>	<b>Mme MONNIER Aline</b>
<b>ABSENTES</b>	<b>Mme GUESDON Cécile</b>	<b>Mme RIFFARD Yolande</b>

Les conditions du quorum sont réalisées.

Secrétaire de séance : Madame Valérie DA COSTA OLIVEIRA

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h.

**ORDRE DU JOUR**

**PROCES VERBAL**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2019

### **ADMINISTRATION GENERALE**

- Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Médoc Atlantique
- Autorisation de signature d'une convention d'adhésion au service de conseil en prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

### **URBANISME/GESTION DU DOMAINE COMMUNAL/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme
- Forêt communale de Vendays-Montalivet - Autorisation de signature du programme d'actions 2019 et assistance technique

### **FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP**

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2018
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2018
- Attribution de l'indemnité allouée aux comptables publics chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux
- Budget Principal – Décision Modificative n° 2
- Budget Eau et Assainissement – Assujettissement à la TVA
- Budget Annexe Eau et Assainissement – Décision Modificative n°2 (annule et remplace la délibération n°126-2019 du 05/07/2019)
- Délibération complémentaire à la délibération n°94-2019 du 29/03/2019 relative aux subventions exceptionnelles aux associations pour organisation de manifestation



### **Sujets ajoutés à l'ordre du jour**

- Budget annexe Eau et Assainissement – Reprise d'un excédent d'investissement en recette de la section de fonctionnement (rectification de la délibération n°79-2019 du 29/03/2019)
- Budget annexe Transport Scolaire – Reprise d'un excédent d'investissement en recette de la section de fonctionnement (rectification de la délibération n°80-2019 du 29/03/2019)

L'ajout des sujets à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.



### Modification d'un sujet à l'ordre du jour

- Budget Annexe Eau et Assainissement – Décision Modificative n°2 (**annule et remplace** la délibération n°126-2019 du 05/07/2019)

Par

- Budget Annexe Eau et Assainissement – Décision Modificative n°2 (**rectification** de la délibération n°126-2019 du 05/07/2019)

La modification du sujet à l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité des membres présents.



### DECISION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des délégations qui lui sont accordées, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code des Collectivités Territoriales, il a pris une décision depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- DC N°35/2019 portant sur l'attribution de l'accord-cadre n°2019-07 de fourniture et livraison de denrées alimentaires aux entreprises suivantes. Le montant maximum HT s'applique sur la durée du contrat de 2 ans :
  - Fourniture de produits laitiers et ovo-produits à l'entreprise POMONA pour un montant maximum de 25 000€ HT
  - Fourniture de produits d'épicerie à l'entreprise POMONA pour un montant maximum de 24 000€ HT
  - Fourniture de produits préparés à l'entreprise ACHILLE BERTRAND pour un montant maximum de 15 000€ HT
  - Fourniture de fruits et légumes de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> gamme à l'entreprise SAINFRUIT pour un montant maximum de 3 000€ HT
  - Fourniture de viandes et charcuteries fraîches à l'entreprise ACHILLE BERTRAND pour un montant maximum de 16 000€ HT
  - Fourniture de volailles fraîches à l'entreprise ACHILLE BERTRAND pour un montant maximum de 20 000€ HT
  - Fourniture de produits surgelés à l'entreprise POMONA pour un montant maximum de 60 000€ HT
  - Fourniture de fruits et légumes frais à l'entreprise SAINFRUIT pour un montant maximum de 28 000€ HT
  - Fourniture de produits de la mer ou d'eau douce : l'accord-cadre est infructueux.

Le montant estimé est de 1 000€ HT. Il sera procédé à une consultation sans publicité ni mise en concurrence préalables, compte-tenu du faible montant

- Fourniture de produits biologiques : l'accord-cadre est infructueux.

Le montant estimé est de 8 000€ HT. Il sera procédé à une consultation sans publicité ni mise en concurrence préalables, compte-tenu du faible montant



## **PROCES-VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2019 est soumis au vote du Conseil Municipal.

**Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**



## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **128-2019 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ATLANTIQUE**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de statuts communautaires modifiés, transmis par les services communautaires, en tant qu'il complète la rédaction de l'article 6.3 en insérant la compétence « transport scolaire » des collégiens au titre des compétences supplémentaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à en informer le président de la Communauté de Médoc Atlantique.

### **129-2019 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention jointe au rapport de synthèse remis aux conseillers ;
- **DEMANDE** le bénéfice de la prestation de Conseil en Prévention proposée par le Centre de Gestion de la Gironde ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **PREVOIT** les crédits correspondants au budget de la collectivité

## **URBANISME / GESTION DU DOMAINE COMMUNAL / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **130-2019 - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme, jointe au rapport de synthèse.
- **DIT QUE**, conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera réalisée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre à disposition du public le PLU aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et de le transmettre au service de l'Etat pour le contrôle de légalité.

### **131-2019 - FORET COMMUNALE DE VENDAYS-MONTALIVET – AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2019 ET ASSISTANCE TECHNIQUE**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le programme d'actions 2019 proposé par l'ONF pour un montant estimatif de 36 562,60 € HT
- **VALIDE** les honoraires d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre représentant 10 % du montant estimatif du programme d'actions 2019 soit la somme de 3 656,26 € HT
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer les services de l'ONF

## **FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE / SUBVENTION / DSP**

### **132-2019 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2018**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport auquel est joint la note d'information de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

### **133-2019 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport auquel est joint la note d'information de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

#### **134-2019 - ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ ALLOUÉE AUX COMPTABLES PUBLICS CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'allouer à Monsieur Jean-François WAILLE, pour la période de sa gestion, l'indemnité de conseil au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé :

Pour l'année 2019, la répartition de l'indemnité de conseil sera donc la suivante :

- o Monsieur Gilbert HOGREL, en fonction du 01.01.2019 au 31.03.2019 : 90/360<sup>ième</sup>,
  - o Monsieur Jean-François WAILLE, en fonction à partir du 01.04.2019 : 270/360<sup>ième</sup> jusqu'à la fin de l'année, précise Monsieur le Rapporteur
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits budgétairement à l'article 6225 du budget de la commune.

#### **135-2019 - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION N°94-2019 DU 29/03/2019 RELATIVE AUX SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS POUR ORGANISATION DE MANIFESTATIONS**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **COMPLETE** la délibération n° 94-2019 du 29/03/2019 relative aux subventions exceptionnelles aux associations pour organisation de manifestations,
- **VOTE** la subvention exceptionnelle pour l'organisation de la manifestation Sandball Edition 2019 pour un montant de 2 100€,
- **RAPPELLE** que le versement de cette subvention sera conditionné à la tenue effective de la manifestation concernée,
- **PRONONCE** la possibilité d'un versement de la subvention avant la manifestation, sous la stricte condition d'un dépôt de documents attestant de la tenue de la manifestation, ce qui n'est pas le cas, précise Monsieur le Rapporteur
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire mandater selon les crédits ouverts à l'article 6574 du budget primitif.

#### **Budget Principal Commune**

#### **136-2019 - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** la décision budgétaire modificative n°2 du Budget Primitif de la Commune ci-dessus exposée, selon les ajustements, précise Monsieur le Rapporteur

### **Budget Annexe Eau et Assainissement**

#### **137-2019 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT - REPRISE D'UN EXCEDENT D'INVESTISSEMENT EN RECETTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**(Rectification de la délibération n°79-2019 du 29/03/2019)**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de reprendre l'excédent d'investissement constaté, en fonctionnement par opération d'ordre budgétaire : mandat au 1068 et titre au 778 pour 981 444,45 €.
- **PRESENTE** la section d'investissement en suréquilibre.
- **PROPOSE** le vote du budget annexe eau et assainissement avec reprise de l'excédent d'investissement en fonctionnement.

#### **138-2019 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – ASSUJETTISSEMENT A LA TVA**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, afin d'être en conformité avec les textes, à l'unanimité :**

- **OPTE** pour l'assujettissement du Budget Annexe Eau et Assainissement au régime fiscal de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec un système de déclaration mensuelle ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale et à procéder aux opérations comptables nécessaires qui en découlent.

#### **139-2019 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°2**

**(rectification de la délibération n°126-2019 du 05/07/2019)**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** la décision budgétaire modificative n°2 du Budget Annexe Eau et Assainissement de la commune ci-dessus exposée

### **Budget Annexe Transport Scolaire**

#### **140-2019 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE - REPRISE D'UN EXCEDENT D'INVESTISSEMENT EN RECETTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**(Rectification de la délibération n°80-2019 du 29/03/2019)**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de reprendre l'excédent d'investissement constaté, en fonctionnement par opération d'ordre budgétaire : mandat au 1068 et titre au 778 pour 92 441,01 €.

- **PRESENTE** la section d'investissement en suréquilibre.
- **PROPOSE** le vote du budget annexe des transports scolaires avec reprise de l'excédent d'investissement en fonctionnement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.**